
Sixième Session, Dix-septième Parlement, 25-26 George V, 1935.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 63.

Loi créant de l'emploi au moyen d'ouvrages et entreprises
publics dans tout le Canada et autorisant la garantie
de certains titres de matériel ferroviaire.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 27 MAI 1935.

OTTAWA

J.-O. PATENAUDE

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI